

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

14 OCTOBRE 2011

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
24	24	21

Date de la Convocation:07/10/2011

Date d'affichage : 21/10/2011

L'an deux mille onze et le quatorze octobre à 21h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur HACHE Jean-François, Maire Adjoint de MERVILLE.

Présents : JF HACHE, Chantal AYGAT, Patricia POUTREL, JF LARROUX, MT TRECCANI, Guy GENDRE, Bernard TAGNERES, Myriam DAVID, Roger MARTY, Gilles MARTIN Anne-Marie DURRIS, MC LEFEVRE, Marie-Line FAURIE., Thierry VIGNOLLES, Julien COLTRO. Nicole SUDRES,

Absents/Excusés/Procurations : MM. Geneviève PONDICQ, Eric SANTAMANS, Laure GIRAUD

Cécile LABORDE donne procuration à Chantal AYGAT

Jean-Luc FOURQUET donne procuration à Gilles MARTIN

Yves VERSAPUECH donne procuration à Bernard TAGNERES

René BEGUE donne procuration à Marie-Line FAURIE

Patricia OGRODNIK, donne procuration à Marie-Claude LEFEVRE

Secrétaire de séance : M. Guy GENDRE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 SEPTEMBRE 2011

Le 1^{er} adjoint soumet le compte rendu à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal.

1. ADMINISTRATION GENERALE

a) Régularisation d'un contrat d'adjoint technique

Monsieur le 1^{er} adjoint propose à l'assemblée délibérante la création d'un poste d'adjoint technique afin de régulariser la situation d'un agent en poste dans la collectivité depuis trois ans. Il sollicite l'avis de l'assemblée délibérante en précisant qu'à l'instar des trois agents du service enfance jeunesse titularisés lors de la dernière session du conseil municipal, il serait opportun de faire de même pour cet agent qui répond aux mêmes critères de présence au sein de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la création du poste.

b) Renouvellement du contrat de location du minibus

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle au conseil municipal que la commune loue un minibus actuellement à la société DIAC Location. Il précise que le contrat signé pour 3 ans arrive à son terme le 31 octobre 2011. Aussi, afin de procéder à la location d'un nouveau véhicule et conformément aux règles fixées par le code des marchés publics, une consultation simple a été réalisée auprès de trois entreprises dont DIAC Location. Il explique que l'analyse des offres entraîne un autre choix, celui de l'achat du véhicule (cf note jointe en annexe).

Mme FAURIE souhaite connaître la différence entre le véhicule long et le court, la réponse est que le long a plus de coffre

Mme AYGAT insiste sur le kilométrage du véhicule

Mme HACHE précise que l'achat est plus intéressant que la location

M. COLTRO souhaite connaître le montant de l'assurance en cas d'achat, la réponse est que le véhicule sera assuré dans le cadre de notre contrat flotte automobile

M. GENDRE insiste sur l'intérêt d'un grand coffre

Mme POUTREL dit l'intérêt de demander une subvention au conseil général

M. MARTY corrobore en expliquant qu'il faudra aussi en demander une à la CAF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- approuve l'acquisition du véhicule pour un montant de 21 000 €
- décide de demander une subvention au conseil général et à la CAF
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

2. URBANISME

a) Mise en place de la taxe d'aménagement

Madame POUTREL informe que conformément à la loi n° 2010-1658 du 20 Décembre 2010, une mise à plat du système de taxes et participations qui s'est bâti sur plusieurs dispositifs de fiscalité depuis la loi foncière du 30/12/1967 a été opérée. Celle-ci a entraîné la création de la Taxe d'aménagement (TA).

Dans ce contexte, la réforme de la fiscalité de l'urbanisme issue de la loi de finances rectificative pour 2011 prendra effet en mars 2012. Toutefois, la PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) et les autres participation ne disparaîtront qu'en 2015, laissant ainsi aux collectivités une période transitoire de 3 ans qui leur permettra de mettre en place, chacune à son rythme, le nouveau dispositif. Pendant cette période, elles pourront utiliser soit une TA à 5% + le régime des participations, soit une TA pouvant atteindre 20% (cf fiche en annexe).

Elle explique que la loi donne aux collectivités la possibilité d'exonérer pour partie la TA selon les conditions décrites dans la fiche en annexe et conclut en présentant les propositions de la commission urbanisme du 14 octobre 2011.

Elle sollicite le conseil municipal et propose le maintien du statut quo (TA à 5% + Régime des participations) en attendant une analyse plus approfondie de la situation et des échanges avec le SMEA.

Mme LEFEVRE demande pourquoi le conseil municipal ne fait pas une proposition dans le but de garder les montants actuels

M. TAGNERES répond que le calcul se fait sur des surfaces moyennes et que le maintien des taxes actuelles est donc difficile dans ce contexte. Il précise que la PRE est maintenue jusqu'en 2015 et qu'après, la commune perdra financièrement

M. HACHE explique qu'il s'agit d'une période transitoire dans l'attente de la parution des décrets d'application.

Mme POUTREL rappelle que la délibération s'appliquera qu'à partir d'avril 2012. Elle explique qu'un système d'exonérations est prévu par la loi et qu'à ce titre, la commission propose d'exonérer de 50% la TA pour la création de petits commerces ayant des surfaces inférieures ou égales à 200m², ainsi que les PA sur les logements sociaux au nombre de 15 maximum

M. VIGNOLLES souhaite savoir s'il existe déjà des exonérations dans le calcul actuel des taxes

Mme LEFEVRE souhaite connaître le nombre de logements sociaux dans la commune, Mme POUTREL répond 100.

M. VIGNOLLES trouve que 50% d'exonération c'est élevé, Mme POUTREL répond qu'une étude plus fine est en cours, M. MARTIN corrobore en précisant qu'un travail a été demandé aux services pour analyser l'impact financier de la mise en place de la TA et des exonérations

Mme DURRIS rappelle que si le conseil municipal ne vote pas avant fin novembre, la TA sera à 1%

M. GENDRE souhaite connaître le nombre de logements qui bénéficieront de l'exonération, Mme POUTREL répond que les exonérations seront appliquées uniquement dans le cadre des PA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Nombre de votants : 22, pour : 21, contre : 1

b) Classement dans le domaine public

Madame POUTREL sollicite le conseil municipal afin de délibérer pour le classement dans le domaine public des deux parcelles cadastrées E 2249 et E2250 d'une superficie totale de 16m² afin de régulariser la situation existante. En effet, à la suite de l'acquisition réalisée chez le notaire le 22/09/2011, sans modification de la rue de Rambeau, il est opportun de classer les deux parcelles dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le classement

c) Extension de réseau électrique

Monsieur le 1er adjoint informe le conseil municipal que route de la côte rouge, certains terrains en zone constructible ne sont pas desservis. Il précise que compte tenu des nombreux projets à l'étude au service urbanisme en vue d'obtenir un permis de construire (3 projets de 3 habitations et un projet de 2 habitations) il est impossible de réaliser des équipements propres à la charge des particuliers. Il précise que la réalisation de cet extension a été commandée au SDEGH. Il sollicite l'avis de l'assemblée délibérante.

M. GENDRE souhaite connaître la localisation exacte, Mme POUTREL répond face au domicile d'une élue

M. VIGNOLLES souhaite savoir pourquoi ces travaux n'ont pas été anticipés, Mme POUTREL répond qu'il est difficile de le faire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le projet.

3. FINANCES

a) Décisions modificatives

M. TAGNERES soumet à l'étude les projets de décisions modificatives (cf fiche jointe en annexe) concernant les augmentations de crédits suivant :

- Sur le budget du personnel (chapitre 012 – rémunération principale) pour 30 000 €
- Sur l'investissement pour 13 300 €
- Sur régularisation participation SDEHG pour 939 €

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ces décisions modificatives.

M. VIGNOLLES souhaite connaître les détails des dépenses, M. TAGNERES répond qu'en informatique, le matériel acheté était plus coûteux que celui qui était prévu au budget et au niveau du personnel, il s'agit de paiement d'heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Nombre de votants : 22, Pour : 21, abstention : 1

4. AMENAGEMENT

a) Acquisitions foncières

M. MARTIN informe l'assemblée délibérante que la création d'une réserve foncière par la municipalité sur le secteur Lartigues afin d'édifier des équipements publics nécessaires conduit à envisager des transactions avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles actuels dans ce secteur (cf fiche jointe en annexe). Il explique que le montage financier de ce projet majeur peut amener le CCAS à investir dans le foncier de cette opération à vocation sociale :

- en respectant les vœux du donateur des biens du CCAS

- en préservant les finances de la commune (limitation des emprunts)

Cet investissement peut revêtir plusieurs formes

- Acquisition directe de foncier sur Lartigues avec le fruit de la vente « 3 Arches » et « Le Lauray » et une partie des terres (une vingtaine d'hectares)
- Echanges de terrains agricoles avec des propriétaires fonciers du secteur Lartigues

Ces échanges et/ou ventes peuvent amener l'arrêt de l'exploitation agricole d'une partie (une dizaine d'hectares) des terrains actuellement sous bail CCAS / Philippe Cadamuro et CCAS / SAFER.

Sur la base de la fiche de présentation jointe en annexe il sollicite le conseil municipal afin de délibérer pour autoriser l'engagement des actes ci-dessous

- Echange avec C Thore selon accord du 21 février 2011
- Echange avec M Cavallin selon accord du 30 avril 2011
- Echange avec Indivision Pondicq selon accord du 21 février 2011
- Echange avec B Pellauzy selon accord du 3 mai 2011
- Acheter le foncier Indivision Destarac pour un montant maximum de 20000 €
- Acheter le foncier de Pierre Destarac pour un montant maximum de 100000 €
- Acheter le foncier du GFA pour un montant de 680000 €
- Percevoir les acomptes sur la subvention de 283150 €
- Vendre la parcelle résiduelle de 1300 m² coté crèche pour un montant minimum de 150000 €
- Vendre la parcelle de 3700 m² contigüe à l'intermarché pour un montant minimum de 240000 €
- Conclure les préjudices de perte d'exploitation des fermiers sur les terres concernées pour un montant maximum de 70000 € (10 Ha)

Il conclut en précisant que les préjudices de perte d'exploitation seront limités par la recherche de mobilité des exploitants vers les terres CCAS actuellement en convention avec la SAFER dont nous serons libéré en octobre 2012

M. MARTY souhaite connaître les détails des surfaces, M. MARTIN précise :

- DESTARAC, 3.6 ha + 8000 m²
- GFA, 10 ha
- THOR, 2.2 ha
- PONDIC, 6100 m²
- CAVALLIN, +d'1ha

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Nombre de votants : 22, Pour : 21, Contre : 1

Mme POUTREL informe l'assemblée qu'une réunion destine à discuter des subventions et des réseaux a eu lieu le 04 octobre et demande que le compte rendu de celle-ci soit joint au compte rendu du conseil municipal.

M. MARTIN propose que le secteur de LARTIGUES soit appelé éco quartier Fernand BENTANAX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
Nombre de votants : 22, Pour : 21, abstention : 1

Agenda 21

Monsieur MARTIN rappelle à l'assemblée délibérante que ce point a été différé lors de la dernière session du conseil municipal et que le but était d'informer le conseil municipal des actions engagées.

5. QUESTIONS DIVERSES

Mme AYGAT et M. HACHE proposent d'annuler les vœux 2012, l'assemblée délibérante n'est pas en accord avec la proposition.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 HEURES